

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2024 - 2026

France Titres - Agence nationale des titres sécurisés

Table des matières

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2024 - 2026.....	0
Table des matières	1
1. La prise en compte de l'accessibilité numérique à l'agence	2
1.1. Introduction	2
1.2. Politique d'accessibilité.....	2
1.3. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique	2
1.4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
1.4.1. Actions de formation et de sensibilisation	3
1.4.2. Recours à des compétences externes.....	3
1.4.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets	3
1.4.4. Tests utilisateurs.....	3
1.4.5. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures de marché	3
1.4.6. Recrutement.....	4
1.4.7. Traitement des retours utilisateurs.....	4
1.5. Processus de contrôle et de validation.....	4
1.6. Périmètre technique et fonctionnel	4
1.6.1. Recensement	4
1.6.2. Évaluation et qualification.....	5
1.7. Agenda planifié des interventions	5
1.7.1. Plans annuels	5
2. ANNEXE 1 : Périmètre technique et fonctionnel.....	6
2.1. Sites internet ouverts au public	6
2.2. Sites intranet.....	12
2.3. Applications.....	13

1. La prise en compte de l'accessibilité numérique à l'agence

1.1. Introduction

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 modifié pris en application de l'article 472 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes, fixe les règles relatives à l'accessibilité et oblige l'ensemble des administrations publiques (services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics) à rendre accessible, à publier une déclaration d'accessibilité et à afficher le niveau de conformité au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) de leurs sites internet, intranet et extranet, ainsi que de leurs applications mobiles, progiciels utilisés au travers d'un navigateur web ou une application mobile et leur mobilier urbain numérique.

1.2. Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes à France Titres – Agence nationale des titres sécurisés.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique, associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité du binôme de référents accessibilité numérique nommés pour l'ensemble de l'ANTS et joignables à l'adresse ants-accessibilite@interieur.gouv.fr.

Leur mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

1.3. Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA sont assurés par un binôme de référents accessibilité numérique nommés pour France Titres – Agence nationale des titres sécurisés. Ceux-ci s'appuient sur des relais au sein de chaque équipe projet et/ou produit de l'agence.

Une enveloppe budgétaire est également allouée chaque année aux prestations d'audit. Ce budget peut être utilisé pour l'ensemble des sites et applications portés par l'agence.

Enfin, l'accessibilité numérique est prise en compte et budgétisée dans les cahiers des charges des projets internes.

1.4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés, l'accompagnement des personnels, une modification des procédures de marché et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels France Titres – Agence nationale des titres sécurisés va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses interfaces numériques.

1.4.1. Actions de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation pourront être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Un comité accessibilité bimestriel est également organisé afin de partager et d'objectiver collégalement l'état d'avancée du chantier de mise en accessibilité des services publics numériques portés par l'agence, de rappeler les obligations légales, de définir les actions devant être menées collectivement.

1.4.2. Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner les équipes projets de l'agence dans la prise en compte de l'accessibilité. Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites web et applications concernées.

1.4.3. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constituent un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

De plus, dans le cadre de projets de refonte des interfaces numériques portées par l'agence, les équipes projets ont la possibilité de faire appel à une équipe interne chargée du design. Dans ce cas, les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA constituent une exigence de base à toute intervention de cette équipe. Ces objectifs et exigences sont rappelés dans les réunions de lancement et dans la majorité des échanges avec les parties prenantes (qu'elles soient salariées par l'agence ou non).

1.4.4. Tests utilisateurs

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

1.4.5. Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au

travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures ont été adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

1.4.6. Recrutement

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique des personnels intervenant sur les services numériques, lors de la création des fiches de postes et les procédures de recrutement.

1.4.7. Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact sera mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés. Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente les demandes seront traitées par le référent accessibilité, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel via la boîte ants-accessibilite@interieur.gouv.fr.

1.5. Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi. Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

1.6. Périmètre technique et fonctionnel

1.6.1. Recensement

Ce schéma concerne, au moment de sa rédaction, 1 portail d'information (ants.gouv.fr) décliné en 6 sous-domaines, 10 autres sites web ouverts au grand public et 2 applications mobiles (disponibles sur iOS et Android). Les sites de France Titres – Agence nationale des titres sécurisés hébergent 22 parcours de démarches dédiés au grand public et/ou à des profils habilités (agents de mairie, professionnels habilités de l'automobile, des auto-écoles et des CSSR).

A ces services en ligne, s'ajoutent une liste de logiciels métiers à destination des agents de l'ANTS ainsi que d'autres agents publics externes à l'agence et notamment en charge du traitement des demandes.

Cette liste fait l'objet d'un nouvel inventaire exhaustif en 2024, ce qui impliquera la mise à jour de ce schéma pluriannuel d'accessibilité en conséquence aussitôt cet inventaire finalisé.

1.6.2. Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte) ou encore les technologies employées.

Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées.

Ces évaluations portent sur un petit nombre de critères choisis pour leur pertinence en termes d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

L'annexe 1 (infra : « Annexe 1 : périmètre technique et fonctionnel ») décrit tous les éléments du périmètre technique.

L'annexe 2 (Document « Périmètre technique public ») décrit les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel. En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité ou de confidentialité par exemple.

L'annexe 3 (Document « Périmètre technique interne ») décrit les éléments ne pouvant pas être rendus public.

1.7. Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2024 à 2026.

1.7.1. Plans annuels

Le présent schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de l'ANTS.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2024	https://www.ants.gouv.fr/accessibilite	20/03/2024

2. ANNEXE 1 : Périmètre technique et fonctionnel

Le périmètre technique et fonctionnel est organisé autour de quatre catégories de sites ou application :

- Les sites internet ouverts au public (sites ou version mobile) ;
- Les sites extranet (sites ou version mobile) ;
- Les sites intranet (sites ou version mobile) ;
- Les applications (sites ou version mobile).

Les indications notées « — » sont inconnues ou en cours de collecte et feront l'objet d'une mise à jour ultérieure.

2.1. Sites internet ouverts au public

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
APD			—		1	—	
Site ANTS		15/04/2009	—		1	Le dernier audit réalisé en janvier 2022 indiquait un score de conformité de 53,85%	

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
Site Autoécole		09/10/2021	—		1	Le dernier audit réalisé en janvier 2022 indiquait un score de conformité de 53,85%	
Site Immatriculation		09/10/2021	—		1	Le dernier audit réalisé en janvier 2022 indiquait un score de conformité de 53,85%	
Site Mairie		09/10/2021	—		1	Le dernier audit réalisé en janvier 2022 indiquait un score de conformité	

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
						de 53,85%	
Site Passeport		19/05/2014	—		1	Le dernier audit réalisé en janvier 2022 indiquait un score de conformité de 53,85%	
Site Permis de Conduire		19/05/2014	—		1	Le dernier audit réalisé en janvier 2022 indiquait un score de conformité de 53,85%	
Site PHA		09/10/2021	—		1	Le dernier audit réalisé en janvier 2022 indiquait un score	

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
						de conformité de 53,85%	
Moteur de recherche de rendez-vous en ligne en mairie		23/11/2022	—		1	Le dernier audit réalisé en novembre 2022 indiquait un score de conformité de 72,09%	
Site recrutement Recrutee		Déc-2022	—		1	—	
Site MAP USG			—		1	—	
Site TPS CHGA		Août-17	—		1	—	
Site TPS CHGT		Août-17	—		1	—	
Site TPS DC		Août-17	—		1	—	
Site TPS DDUP		Juin-17	—		1	—	
Site TPS TPC		Nov-17	04/12/2022		1	Le dernier audit réalisé en novembre 2022 indiquait un score	

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
						de conformité de 37%	
SPD Permis de conduire			—		1	Le dernier audit réalisé en mars 2022 indiquait un score de conformité de 68.75%	
SPD Passeport			—		1	Le dernier audit réalisé en mars 2022 indiquait un score de conformité de 68.75%	
Back-office Docaposte		2012	—		2	—	
Back-office WL			—		2	—	
ENVOL2			—		2	—	
INFOCENTRE Comedec		2019	—		2	—	

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
PortailAssistantCourrier			—		2	—	
MANTIS SIV/SMD			—		2	—	
Orange Visio			—		2	—	
SharePoint ATOS			—		2	—	
SIPS Office			—		2	—	

2.2. Sites intranet

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
CANEL cartographie applicative	intranet	—	—		2	—	
CASPER	intranet	—	—		2	—	
COMU MI	intranet	—	—		2	—	
CONSTA	intranet	—	—		2	—	
COSUP/COPIV	intranet	—	—		2	—	
Infocentre Permis	intranet	—	—		2	—	
Intranet de l'agence	intranet	—	—		2	—	
MIN-ITL	intranet	—	—		2	—	
PASSAGE 2 (CHEOPS, Proxyma et Passage PP)	intranet	—	—		2	—	
SIT – map-adm	intranet	—	—		2	—	
SIT – map-adu	intranet	—	—		2	—	
SIT – map-dgcp	intranet	—	—		2	—	
SIT – map-phva	intranet	—	—		2	—	
SIT Dump dossier	intranet	—	—		2	—	
SIV – map-adu	intranet	—	—		2	—	
SIV – map-pas	intranet				2	—	
SIV – map-requetage	intranet				2	—	
SIV Dump dossier	intranet				2	—	
SMD	intranet	Sept-11			2	—	

2.3. Applications

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
GDC	application métier	—	—		2	—	
GDD	application métier	—	—		2	—	
Simplimmat	application mobile	—	—		2	—	
2D-DOC	application métier	—	—		2	—	
AES	application métier	—	—		2	—	
AGAP	application métier	—	—		2	—	
AGATES	application métier	—	—		2	—	
AGATI	application métier	—	—		2	—	
AGE 12	application métier	—	—		2	—	
AKIO	application métier	—	—		2	—	
CHORUS PRO	application métier	—	—		2	—	
DOCVERIF	application métier	—	—		2	—	

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
Eloquent	application métier	—	—		2	—	
EPHOTO	application métier	—	—		2	—	
EPTICA	application métier	—	—		2	—	
GAPAIE	application métier	—	—		2	—	
INFOCENTRE Passeport/CNI	application métier	—	—		2	—	
ITSM	application métier	—	—		2	—	
JIRA	application métier	—	—		2	—	
MAIL	application métier	—	—		2	—	
MANTIS Worldline	application métier	—	—		2	—	
PIVOT	application métier	—	—		2	—	
PLACE	application métier	—	—		2	—	
REDLINE – IN Incident	application métier	—	—		2	—	
SERDEC	application métier	—	—		2	—	

Site	Type	Mise en ligne	Refonte	URL	Priorité	Notes	Schéma public
SERDEC EXT	application métier	—	—		2	—	
SIRH Dialogue	application métier	—	—		2	—	
SIT	application métier	—	—		2	—	
SIV PPNG	application métier	—	—		2	—	
SMS	application métier	—	—		2	—	
SQUASH	application métier	—	—		2	—	
TES	application métier	—	—		2	—	
TES Pilotage	application métier	—	—		2	—	